

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2021

- 1) Désigner le secrétaire de séance Maxime GOUTTE
- 2) Valider le dernier compte rendu du conseil du 09 février 2021 à l'unanimité des membres présents

➤ **Délibérations approbation des comptes de gestion des budgets lotissement les Faysses, budget photovoltaïque, budget communal et budget eau et assainissement 2020**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- Approuve les comptes de gestion de tous les budgets du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **Délibérations approbation des comptes administratifs des budgets lotissement les Faysses, budget photovoltaïque, budget communal et budget eau et assainissement 2020**

BUDGET LOTISSEMENT LES FAYSSES :

Fonctionnement

Dépenses	37 174.87€
Recettes	25.138,14 €

Déficit de clôture : 12 036.73€

Investissement

Dépenses	0€
Recettes	65 767.67 €

Excédent de clôture : 65 767.67€

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :

Fonctionnement

Dépenses	300,00 €
Recettes	0 €

Déficit de de clôture : 300,00 €

Investissement

Dépenses	36.009,54€
Recettes	150.000, 00 €

Excédent de clôture 113.990,46€

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement

Dépenses	103.355,54€
Recettes	179.410,88€

Excédent de clôture : 76.055,34 €

Investissement

Dépenses	86.385,47€
Recettes	44.894,00€

Déficit de clôture 41.491,47€

BUDGET COMMUNAL :*Fonctionnement*

Dépenses	327 209.98€
Recettes	357 958.10€
Excédent de clôture :	30 748.12€

Investissement

Dépenses	243.083,18€
Recettes	259 994.80€

Excédent de clôture : 16 911.62€

Hors de la présence de Monsieur Rivier, maire, le conseil municipal :

approuve à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte administratif des budgets 2020.

➤ Délibérations affectation des résultats des budgets 2020

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019		Résultat de l'exercice 2020		Résultat de clôture de l'exercice 2020	
	Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Invest
Budget Lotissement Les Faysses	+ 13 000 €	- 63 592.58 €	-12036.73 €	+65767.65 €	+ 963.27 € reporté en recettes de fonctionnement au 002 sur le budget 2021	+2175.07 € reporté en recettes investissement au 001 sur le budget 2021
Budget de l'eau et de l'assainissement	- 39 988.74 €	+ 115 088.98 €	+ 76 055.34 €	- 41 491.47 €	+36 066.60 € reporté en recettes fonctionnement au 002 sur le budget 2021	+ 73 597.51 € reporté en recettes investissement au 001 sur le budget 2021
Budget communal	+ 104 615.87 €	+ 27 074.98 €	+ 30 748.12 €	+ 16 911.62€	+ 75 363.99 € reporté en recettes de fonctionnement au 002 sur le budget 2021	+ 43 986.60 € reporté en recettes investissement au 001 sur le budget 2021
Budget photovoltaïque	0€	0€	-300€	+113 990.46€	-300€ reporté en dépenses de fonctionnement au 002 sur le budget 2021	+113 990.46€ reporté en recettes investissement au 001 sur le budget 2021

- Affectation du résultat Lotissement Les Faysses : 11 pour 0 contre 0 abstention
- Affectation du résultat de la commune : 11 pour 0 contre 0 abstention
- Affectation du résultat de l'eau et de l'assainissement : 11 pour 0 contre 0 abstention
- Affectation du résultat du budget photovoltaïque : 11 pour 0 contre 0 abstention

➤ Délibérations vote taux d'imposition 2021

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal décide :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 soit :
 - Foncier bâti = 17.07 %
 - Foncier non bâti = 54.44 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- De charger Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

➤ Vote des budgets 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2224-1 et suivants,

Monsieur le maire expose au conseil les prévisions des budgets primitifs 2021,

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes prévues	Dépenses prévues	Recettes prévues	Dépenses prévues
Budget Lotissement Les Faysses	34.963,27 €	34.963,27 €	29.407,13€	5.000,00 €
Budget de l'eau et de l'assainissement	173.079,05 €	173.079,05 €	131.215,26 €	131.215,26 €
Budget communal	425.936,94€	425.936,94€	784.074,96€	784.074,96€
Budget Photovoltaïque	3.000,00 €	3.000,00 €	145.990,46 €	145.990,46 €

- Lotissement les Faysses : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Commune : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Eau et Assainissement : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Photovoltaïque : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Observations :

- Economie dans le compte des dépenses d'électricités car extinction de l'éclairage public.
- Conflit avec Orange au sujet des lignes téléphoniques (suspension des paiements depuis 2019, affaire juridique en cours avec un avocat pour régler ce litige).

Questions diverses :

- Elections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021, élections le même jour.
- Monsieur Maxime Pétraud informe d'une journée nettoyage du sentier du cirque de Tournemire fixé le 8 mai après-midi (tous les citoyens sont invités à cette journée) renseignements auprès de Monsieur Pétraud au 06 17 47 29 25.

Fin de la séance à 20h30